



Spécial

EN ROUTE VERS 2012

C'est aujourd'hui que s'est tenue à l'Élysée, la présentation tant attendue du Plan Numérique 2012. A l'origine prévue lundi dernier, le Président de la République Nicolas Sarkozy avait du annuler sa présentation pour cause de crise financière.

Toujours sur fond de crise, le Président a annulé son intervention et a du confier la tâche de la présentation au Secrétaire d'Etat chargé de la Prospective, de l'évaluation des politiques publiques et du développement de l'économie numérique (ouf), Eric Besson.

Au final, un dossier de près de 80 pages, composé de 154 actions censées «replacer la France parmi les grandes nations numériques à l'horizon 2012». Ces différentes actions sont réparties en quatre grands chantiers :

- Permettre à tous les Français d'accéder aux réseaux numériques
- Développer la production et l'offre de contenus numériques
- Diversifier les usages et les services numériques
- Rénover la gouvernance et l'écosystème de l'économie numérique

Un point sur les mesures phares, et les actions concernant de près ou de loin notre Fournisseur d'Accès à Internet. Concernant tout d'abord le premier chantier, la première action fait état d'un accès Haut Débit pour tous les français «où qu'ils habitent». Pour relier les entre un et deux millions de français à l'ADSL, un appel à candidatures sera lancée au premier semestre 2009. Les opérateurs candidats, devront proposer un débit minimum de 512Kbp/s à moins de 35 euros par mois.

Concernant les fréquences dites «en or», la septième action préconise «d'affecter la sous-bande 790-862 MHz des fréquences libérées par l'extinction de la télévision analogique à la couverture du territoire par les réseaux très haut débit fixe et mobile de nouvelle génération». La procédure d'attribution ne sera cependant pas lancée avant fin 2009 !

L'action suivante voudrait «mettre en place un véritable marché de gros de la téléphonie mobile, permettant aux opérateurs mobiles virtuels d'apporter plus de concurrence et de diversité de services pour le consommateur».

Cette mise en place passera dans un premier temps par l'inclusion dans les appels à candidature pour l'affectation des fréquences actuellement disponibles pour la téléphonie mobile de troisième génération, à côté des critères de prix et de couverture du territoire, de critères favorisant les candidats accordant des conditions plus favorables aux MVNO.

Concernant justement la téléphonie mobile de troisième génération, la dixième action précise qu'un appel à candidatures sera lancé au premier trimestre 2009, avant le 31 mars 2009 donc. Un appel qui sera basé sur trois objectifs :

«Favoriser la concurrence, valoriser au mieux le patrimoine immatériel de l'État et assurer la meilleure couverture possible du territoire».

Même si selon différentes sources, l'Etat attribuerait finalement la licence aux trois opérateurs existants, même si les deux actions décrites ci-dessus ne font pas état d'un nouvel entrant, Eric Besson a déclaré ce matin que son plan «n'imposait ni n'excluait un quatrième opérateur de téléphonie mobile». Ajoutant que «les critères de concurrence favoriseront en particulier les candidats, nouveaux entrants ou opérateurs déjà en place, qui proposeront les meilleures conditions aux opérateurs mobiles virtuels». Il semble donc que les carottes ne sont pas totalement cuites pour Free...

Pour ce qui est de la fibre optique, le Plan Numérique prévoit de simplifier la réglementation technique en développant par exemple la coordination de travaux de voirie en amont et en permettant aux gestionnaires du domaine public d'imposer la pose de fourreaux supplémentaires qui serviraient à la fibre optique. Il prévoit également un décret sur le pré-câblage obligatoire des immeubles neufs, ou encore la création d'un mandat aux gestionnaires de distribution d'électricité pour étudier la faisabilité technique du déploiement aérien de la fibre optique... Côté mutualisation, pas de prise de partie, le Plan laissant cette tâche à la Loi de Modernisation de l'Economie, dont les différents décrets d'application devront avoir été publiés d'ici à la fin de l'année 2008.

Concernant la TNT, le Plan Numérique souhaite venir en aide aux personnes les plus démunies pour qu'elle puisse s'équiper des équipements nécessaires. Un calendrier précis pour le passage au tout numérique a d'ailleurs été fixé.

Côté télévision toujours, le Plan confirme que «la constitution d'offres exclusives de contenus ou le développement d'un mode d'accès à ces contenus» peut constituer une «vente liée» et biaiserait la concurrence... Une attaque directe aux chaînes exclusives d'Orange et de Canal Satellite.

Autre action évoquée, le déploiement dès 2009 de «la carte nationale d'identité électronique, sur la base d'un standard de signature électronique fortement sécurisé». Cette carte permettra par exemple de participer à des pétitions en ligne, ou même de voter directement.

Comme autre point abordé, il est possible d'évoquer par exemple les DRM, qui sont pointés du doigt pour le domaine musical, mais qui sont jugés «indispensables à la distribution numérique de contenus audiovisuels et cinématographiques». Plutôt contradictoire !

Notons également que la Haute Autorité pour la diffusion des oeuvres et la protection des droits sur Internet (HADOPI), n'a jamais été évoquée, contrairement à l'Autorité de Régulation des Mesures Techniques (ARMT) qu'elle est censée remplacer. Une prudence en forme de pressentiment ?

Finalement, ce Plan Numérique 2012 dévoilé aujourd'hui, après des modifications à répétition en coulisse, ressemble davantage à un pétard mouillé qu'à une réelle révolution qui replacera la France parmi les grandes nations numériques à l'horizon 2012... A voir quelles actions seront vraiment concrétisées et quelles lois réellement votées d'ici à 2012...

Le Plan Numérique 2012 est disponible ici : http://www.pcinpact.com/document/FRANCE_NUMERIQUE_2012.pdf